



sport • santé • bien-être

RÉSEAU MAYOTTE

Reconnaissance des structures

Cahier des charges

Niveau 3

976 # BOUGEONS NOUS !

Critères « Qualité »

Q1N3 : Etre reconnu de niveau 2 ;

Q2N3 : Proposer une offre d'accompagnement « individualisée » et/ou « collective » clairement identifiée dans un parcours ETP.

Q3N3 : Disposer pour le bénéficiaire d'un accès facile à :

- ▶ des vestiaires,
- ▶ des sanitaires.

Critères « Sécurité »

S1N3 : Etre reconnu de niveau 2 ;

S2N3 : Suivre un protocole d'activité(s) adapté au parcours de soins ETP du patient et le partager avec le patient et le coordonnateur du programme ETP ;

S3N3 : Transmettre « périodiquement » un compte-rendu du déroulement de l'activité au coordonnateur du programme ETP avec l'accord du patient ;

S4N3 : Disposer d'un défibrillateur en état de fonctionnement et facilement accessible pendant le temps d'activité.

Nom de la structure / de l'éducateur sportif :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

